

**EASY pro Indexed 1 an****Easy**  
pro

Prix variables gaz naturel pour les contrats conclus en Août 2023  
Pour les professionnels en Région Wallonne  
Prix tva exclue

**Composition du prix de votre énergie <sup>(6)</sup>**

- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts et charges (Gouvernement)

**Vos avantages**

- Un prix variable mensuellement, au plus près des évolutions des prix du marché

**Services gratuits**

- Service client 5 étoiles en ligne et par téléphone  
- Facture par la poste ou par e-mail  
- Réductions chez nos partenaires

**Prix indexés de l'énergie - 1 an****Redevance fixe (€/an)**

38,50

**Prix par kWh <sup>(1)</sup> (€cent/kWh)**  
Prix mensuels

4,364

**Prix par kWh <sup>(1)</sup> (€cent/kWh)**  
Prix annuels estimés

6,456

**Coûts de réseaux (distribution et transport) <sup>(2)</sup>**

Gestionnaire du réseau de distribution	Distribution						Transport €cent/kWh
	Petite consommation <= 5 000 kWh/an		Moyenne consommation 5 001 – 150 000 kWh/an		Grande consommation >= 150 001 kWh/an		
	Terme fixe €/an	Terme proportionnel €cent/kWh	Terme fixe €/an	Terme proportionnel €cent/kWh	Terme fixe €/an	Terme proportionnel €cent/kWh	
ORES (Brabant Wallon)	24,78	3,334	101,80	1,526	630,65	1,102	0,144
ORES (Hainaut Gaz)	24,09	3,633	97,55	1,776	601,95	1,346	0,144
ORES (Luxembourg)	21,18	2,730	79,52	1,304	480,05	0,990	0,144
ORES (Mouscron)	21,54	2,888	81,75	1,470	495,13	1,140	0,144
ORES (Namur)	25,00	3,536	103,19	1,641	640,07	1,196	0,144
TECTEO - RESA	27,56	3,112	97,26	1,718	767,16	1,520	0,144

**EASY pro Indexed 1 an****Easy**  
pro

Prix variables gaz naturel pour les contrats conclus en Août 2023  
 Pour les professionnels en Région Wallonne  
 Prix tva exclue

**Suppléments****Suppléments (€cent/kWh)**

Cotisation sur l'énergie	0,09978
Redevance raccordement <sup>(3)</sup>	0,00750

**Accise fédérale <sup>(8)</sup> (€cent/kWh)**

Toutes consommations	0,066
----------------------	-------

(1) Le prix variable offert peut être modifié dans le courant du mois (p.ex. suite à des variations dans la disponibilité d'électricité sur le marché). Le prix valable est celui qui est affiché sur engie.be à la date de souscription du contrat. Les formules de prix sont valables pour tous les contrats conclus en Août 2023 et débutant au plus tard le dernier jour du 6e mois après la souscription du contrat.

Le prix du gaz de votre Contrat est indexé mensuellement. Le paramètre d'indexation est la moyenne arithmétique des cotations journalières du gaz naturel pour le mois de fourniture concerné sur les « European Spot Gas Markets » (« ESGM ») (telles que publiées par ICIS-Heren Energy Ltd., sous le titre « ZTP Price Assessment») pendant le mois précédant le mois de fourniture. Le paramètre ZTP101 (HEREN), exprimé en €/MWh, est calculé et publié sur engie.be.

Le prix ci-dessus a été calculé sur la base du paramètre ZTP101 (HEREN) du mois = 29,0030 €/MWh, d'application pour Août 2023. Le paramètre ZTP101 (Heren) annuel estimé s'élève à 49,9173 €/MWh pour ce mois-ci selon la méthodologie de la VREG : <https://www.vreg.be/nl/faq/berekening-variabele-energieprijzen-de-v-te-str>

Les factures de consommation sont établies sur la base de la moyenne pondérée des prix de la période de consommation concernée.

La formule hors TVA d'application pour Août 2023 est la suivante :

Prélèvement :  $1,4640 + (0,1000 \times \text{ZTP101 (Heren)})$

- (2) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par la CWaPE.
- (3) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.
- (6) Le calcul a été effectué en août 2022 pour un contrat EASY pro Indexed sur la base d'une consommation professionnelle de 35000 kWh/an en Wallonie.
- (8) Droit d'accise spécial d'application à partir du 01/01/2023 remplaçant la cotisation fédérale. Il est calculé sur base annuelle.